



RAPPORT D'ACTIVITÉ

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Vie institutionnelle et audiences	4
Fonds d'aide d'urgence pour les organisateurs de colonies de vacances et de séjours de découvertes	6
Modèles socio-économiques des associations JEP.....	7
Budget.....	9
Postes Fonjep.....	11
Solidarité internationale.....	14
Le Pajep.....	18
Le Fonjep en région.....	20
L'équipe	22

INTRODUCTION

La pandémie de COVID-19 est bien plus qu'une crise sanitaire. Avec la réduction, voire l'arrêt, d'activités menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire (Jep), est fragilisé l'accompagnement quotidien de millions de personnes. Et ce, alors que l'éducation populaire est au quotidien un vecteur de lien social et de construction du collectif au cœur des territoires ruraux et urbains.

Les structures ont aussi été mises à rude épreuve, tant en matière d'emplois que d'implication de millions de stagiaires, volontaires et bénévoles impliqués dans les projets associatifs.

Afin de les soutenir en 2020, les dispositifs ont évolué et l'ensemble des équipes et instances du Fonjep sont restées fortement mobilisées, bien qu'entièrement à distance.

POSTES FONJEP

Pendant la période de confinement et jusqu'à la reprise des activités, les aides relatives aux postes Fonjep qui font partie des effectifs de l'association ont été maintenues, même si les salariés concernés étaient en chômage partiel. De plus, les aides relatives au deuxième trimestre ont été versées dès mars 2020.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en partenariat avec le Fonjep, a lancé l'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI), afin de soutenir l'engagement des jeunes dans la solidarité internationale malgré la fermeture des frontières.

Concernant les VSI, des mesures exceptionnelles ont permis de soutenir l'activité des associations durant les mois où les départs en mission ont été impossibles. La crise a également conduit dès mars 2020 à une fermeture progressive des dispositifs JSI-VVSI. Enfin, les associations bénéficiaires du dispositif Fonjep-ECSI, impactées par le premier confinement, ont pu ensuite maintenir une large partie de leurs activités pédagogiques.

PAJEP

En 2020, si les manifestations et rencontres ainsi que la mise à disposition des fonds ont pu être maintenues en présentiel ou à distance, les récolements d'archives menés par des militants ainsi que certains classements et collectes ont été arrêtés. Mais la période a été propice aux réflexions structurelles sur les missions du Pajep.

FONDS D'AIDE D'URGENCE POUR LES ORGANISATEURS DE COLONIES DE VACANCES ET SÉJOURS DE DÉCOUVERTES

En 2020, plus de 600 000 enfants et jeunes n'ont pu partir en séjour en raison de la crise. Afin d'aider les organisateurs de colonies de vacances et de séjours découvertes, la DJEPVA a mis en place un fonds d'urgence ayant bénéficié à 516 associations.

MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES (MSE)

La question de la viabilité des projets associatifs a pris une dimension particulière face aux répercussions de la crise sanitaire. Le programme ambitieux du Fonjep, en lien avec le Cnajep, pour accompagner la réflexion sur le sujet a notamment donné lieu en 2020 à une enquête pour être au plus près des réalités et besoins des associations, ainsi qu'à des analyses et une expérimentation régionale.

LE FONJEP EN RÉGION

Même si les comités régionaux n'ont pu se réunir en 2020, les séances de travail avec les délégués régionaux et leurs suppléants se sont maintenues. Elles ont porté sur les travaux sur les modèles socio-économiques et sur les conséquences de la crise sur le monde Jep, en région.

Alors que la crise sanitaire est encore d'actualité, il nous apparaît essentiel que la période puisse aussi constituer une opportunité de construction de réponses adaptées notamment en ce qui concerne les modèles socio-économiques des associations, la territorialisation, la coopération interassociative, l'utilisation accrue de la technologie, etc.

Face aux défis liés à la crise sanitaire, auxquels s'ajoutent les problématiques contemporaines, environnementales, démocratiques et marchandes, le Fonjep réaffirme sa volonté de jouer un rôle clef dans l'appui aux associations Jep. Nous sommes convaincus que les singularités développées par les différents mouvements de l'éducation populaire pourront éclairer les problématiques contemporaines.

Guillaume RODELET

secrétaire général du Fonjep,
Fédération nationale Familles Rurales

Nouria DUTHOIT-MESSAOUDI

déléguée générale du Fonjep

→ VIE INSTITUTIONNELLE ET AUDIENCES

Le conseil d'administration du Fonjep est composé à parité de représentants de l'État et des collectivités territoriales (membres de droit) et de représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (membres actifs). En 2020, le conseil d'administration du Fonjep s'est réuni 6 fois, le bureau 8 fois.

Lors du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 16 juin 2020, il a été décidé à l'unanimité que l'élection du futur président et de son bureau se tiennent lors de la séance du 13 octobre 2020, mandatant jusqu'alors la même équipe. Le bureau du Fonjep a donc été reconduit à l'unanimité.

Présidente

Nadine DUSSERT
Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)

Vice-présidents

Daniel FRÉDOUT
Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF)

Mathias LAMARQUE
ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DJPVA)

Secrétaire général

Guillaume RODELET
Fédération nationale Familles Rurales

Trésorier

Paul VIRICEL
Fédération Léo Lagrange

Trésorier adjoint

Laurent BRUNI
Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

Membres de droit

Hélène HESS
représentante de la DJEPVA

Michel TARRAN
représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Medhi ACHOUR
représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Gabrielle DE NADAILLAC
représentante de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Chloé LOMBARD
représentante de la Direction générale des collectivités locales

Alexandre DU-BOEUF-CROUZEIX
représentante de la Direction Générale de la Cohésion Sociale

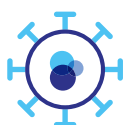
Paul GERNIGON
représentant du ministère de la Culture

Membres associatifs

Christophe DUPRE
Ligue de l'enseignement

Hugo BARTHALAY
Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSS)

Jean-Michel BOCQUET
Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)



Compte tenu de la crise sanitaire, les temps institutionnels - bureaux, conseils d'administration et assemblée générale - se sont tenus à distance à partir d'avril 2020.

Sujets de travail

Envisager une collaboration entre le Fonjep et le Conseil régional Centre Val de Loire sur les sujets liés aux MSE des associations de JEP

Le soutien aux radios associatives locales

L'axe de collaboration entre le Fonjep et la Région Nouvelle-Aquitaine sur les sujets liés aux MSE des associations de JEP

La formation et les postes Fonjep

Les travaux menés sur les MSE des associations JEP

Les projets du Fonjep

La co-construction État - collectivité - association

La médiatisation d'une cohorte de postes Fonjep cofinancés par des collectivités sur un territoire et sa valorisation auprès d'autres territoires

Les contrats à impact social

Le partenariat sur les enjeux communs

AUDIENCES 2020

14 jan.

Région Centre-Val de Loire

Cathy MUNSCH-MASSET
vice-présidente déléguée éducation nationale et apprentissage

Charles FOURNIER
vice-président, délégué à la transition écologique et citoyenne

Valérie CORRE chef de projet Jeunesse

Laurent GOUGIS directeur jeunesse

11 fév.

Assemblée nationale

Marie-Ange MAGNE
députée, Rapporteuse spéciale de la mission Médias et industries culturelles

3 mars

Région Nouvelle-Aquitaine

Philippe NAUCHE
vice-président en charge de l'Économie territoriale, de l'Économie sociale et solidaire

9 mars

Uniformation

Thierry DEZ directeur général

20 mars

Hexopée (ex CNEA)

David CLUZEAU délégué général

12 oct.

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Sarah EL HAIRY
secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

16 déc.

Élysée

Cyril MOURIN
conseiller sport, engagement, jeunesse

18 déc.

IFMA

Florian COVELLI directeur

LES COMMISSIONS QUI ANIMENT LE FONJEP

COMMISSION COMMUNICATION

Elle s'est réunie 1 fois en 2020, afin d'organiser la communication du Fonjep, ses événements et publications.

Objectif de travail

Renforcer et cibler la communication du Fonjep.

COMMISSION FINANCIÈRE

Elle s'est réunie à 3 reprises en 2020.

Objectif de travail

Proposer au bureau et au conseil d'administration des choix stratégiques (travaux, aménagements, placements financiers, etc.).

COMMISSION PRÊTS GE/PTCA

Elle s'est réunie à 5 reprises en 2020.

Objectif de travail

Instruire les demandes et proposer au bureau du Fonjep une évolution du dispositif.

COMMISSION RGPD

Elle s'est réunie une fois en 2020.

Objectif de travail

Accompagner les évolutions du Fonjep (informatique, bases de données) en les adaptant au RGPD.

COMMISSION ADHÉSION

Elle s'est réunie 6 fois, en amont de chaque conseil d'administration en 2020.

Objectif de travail

Examiner la procédure des demandes d'adhésion au Fonjep des associations et l'actualiser.



Compte tenu de la crise sanitaire, la grande majorité des commissions se sont tenues à distance.

COMMISSION TERRITOIRES

Elle s'est réunie à 3 reprises en 2020.

Objectif de travail

Animer le collectif des délégués régionaux déjà élus et soutenir leur action locale. Encourager l'élection de délégués régionaux sur l'ensemble du territoire.

LES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS RÉGIONAUX DU FONJEP

● Délégués ● Suppléants

Auvergne-Rhône-Alpes

Mélanie Rousset

Franck Présumey

Bourgogne-Franche-Comté

Sandrine Carbonel

Denis Chauvel

Bretagne

Marie-Laure Davy

David Bellanger

Centre-Val de Loire

Jean-Claude Dumoulin

Stéphane Bauche

Corse

Dominique Rossi

Antonia Vercoutere

Guadeloupe

Frédéric Contault

Grand Est

Gaëtan Vecchio

Marie-Andrée Regad

Hauts-de-France

Djill Achiba

Harold George

Ile-de-France

Jérôme Cacciaguerra

Patrick Chenu

Martinique

Frédéric Contault

Normandie

Albert le Monnier

Nouvelle-Aquitaine

Hubert George

Philippe Doyen

Occitanie

Agnès Fasan

Catherine Desplas

Pays de Loire

Régis Balry

Pierrick Toussaint

Fernando Riesenberger

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Karim Touche

Amandine Aubry

La Réunion

Piérique Rivière

Boutillon Yolaine

En savoir plus

www.fonjep.org,
rubrique « Nous connaître »

→ FONDS D'AIDE D'URGENCE POUR LES ORGANISATEURS DE COLONIES DE VACANCES ET DE SÉJOURS DE DÉCOUVERTES

Afin d'aider les organisateurs de séjours à maintenir et relancer leur activité, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a mis en place un fonds d'urgence, doté de 15 millions d'euros, pour les colonies de vacances et classes de découvertes.

UN FONDS DÉCLINÉ EN DEUX AIDES DISTINCTES

- **Un montant forfaitaire de 5 000 €** par établissement (dans la limite de 4 établissements, soit 20 000 €) pour les associations gestionnaires de lieux de colonies de vacances (déclarés comme Accueil Collectif de Mineurs - ACM) et de locaux accueillant des classes de découvertes.
- **Une aide d'un montant forfaitaire de 1 500 €** pour les associations qui organisent des séjours collectifs (colonies de vacances ou classes de découvertes), sans être gestionnaire du lieu d'accueil.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE SANITAIRE

En 2020, plus de 600 000 enfants et jeunes n'ont pu partir en séjour en raison de la crise de la COVID-19. L'activité des organisateurs de colonies de vacances et de séjours de découvertes s'en est trouvée fortement impactée. Ainsi, parmi les 516 associations bénéficiaires du fonds d'urgence en 2020, il est à noter que :

- **58 %** de ces structures ont essuyé une perte de plus de **100 000 €**.
- **74 %** ont perdu plus de **100** jours-enfants.

Répartition des montants versés



584

dossiers retenus

pour un montant total de

2 738 000 €

dont 2 442 000 € payés en 2020

28 associations

20 000 €

19 associations

15 000 €

46 associations

10 000 €

197 associations

5 000 €

294 associations

1 500 €





➤ MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS JEP

Depuis plus de 4 années, le Fonjep mène avec le Cnajep un programme ambitieux de réflexion et d'action sur la question des modèles socio-économiques (MSE) des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

ENQUÊTE MSE 2020

En 2020, le Fonjep a souhaité nourrir sa compréhension des enjeux des MSE et mesurer les évolutions afin de rester au plus près des réalités et besoins des associations. Diffusée en ligne auprès de 4 500 structures de jeunesse et d'éducation populaire du 25 août au 14 septembre 2020, cette nouvelle enquête a enregistré un taux de réponse de 66 %, représentant tous les territoires.

Si le modèle socio-économique (MSE) des structures répondantes ne présente pas d'évolutions significatives depuis 2017 sur les richesses humaines et les financements, il est à noter un renforcement des problématiques liées à leur MSE. Face à cet enjeu partagé, les structures ont largement engagé des actions en particulier le développement de nouvelles d'activités.

Si un besoin fort d'ingénierie perdure (formations collectives, accompagnement individuel, centre de ressources, outils), deux nouvelles attentes apparaissent :

- L'accompagnement pour développer de nouveaux partenariats et formes de coopérations avec d'autres acteurs du territoire.
- L'appui à la valorisation des actions menées auprès des partenaires financiers.

Les structures sont globalement demandeuses de stabilité et de temps pour expérimenter sur la question de leur modèle socio-économique ainsi que d'une meilleure reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans la connaissance des besoins des territoires.

EXPÉRIMENTATION MSE EN HAUTS-DE-FRANCE

Accompagnés par l'Adasi, le territoire des Hauts-de-France, par l'intermédiaire de la DRJSCS - DRAJES, du conseil régional, du délégué régional du Fonjep, du mouvement associatif HDF et du Crajep, a construit un dispositif de sensibilisation et de formation des réseaux d'accompagnement territoriaux aux modèles socio-économiques (MSE).

Afin d'être accessibles aux besoins et réalités de chaque structure, des actions modulables ont été imaginées autour de trois axes :

- **Acculturer au sujet des MSE** pour mobiliser les acteurs du territoire sur le sujet et mettre à leur disposition un premier socle de connaissances.
- **Amorcer la montée en compétences** pour former et outiller les têtes de réseau au questionnement du MSE par une mise en pratique sur leur propre modèle.
- **Construire une dynamique de partage et de capitalisation sur le territoire** pour favoriser l'émergence d'une communauté apprenante sur le sujet qui fasse vivre la thématique sur le territoire.

Déployé de juin 2021 à décembre 2022, ce dispositif s'adressera dans un premier temps à 15 têtes de réseau (dont 30 % de têtes de réseau Jep), 5 DLA et 35 Piva+ (Points d'information à la vie associative), impulsant une dynamique destinée à faire vivre le sujet des MSE sur le territoire dans le temps.

LES SPÉCIFICITÉS JEP ISSUES DES RÉSULTATS DES EXPÉRIMENTATIONS

Sur la base des résultats des 4 expérimentations menées en 2018 et 2019 (Atémis, la FMSH, le Lisra et le Rameau), une analyse a été menée en 2020, dont sont tirées les réflexions ci-dessous.

Les équipes de recherche s'accordent sur le fait qu'il faut s'extraire d'une approche qui consiste à construire un modèle sur la seule analyse des ressources financières et des coûts. Les associations qui ont participé à l'expérimentation ont travaillé sur 3 leviers complémentaires à actionner : **les richesses humaines, les ressources financières et les alliances (Atémis, FMSH, Le RAMEAU).**

Le premier risque est en effet que le travail sur les modèles socio-économiques se centre sur la question de l'analyse financière de l'action sans prendre en compte les autres dimensions (comme l'engagement bénévole).

Le second risque est de penser le modèle socio-économique comme une fin en soi et non comme une structuration de moyens au service d'un projet. Souvent, les financeurs incitent les associations à adopter les mêmes critères d'évaluation que les entreprises, et à privilégier des critères d'efficacité et d'efficience (Atémis, FMSH, Lisra) au détriment d'une réelle évaluation de la valeur créée sur les territoires par les Ajep.

Pour passer d'une « évaluation défensive » à une « évaluation révélatrice », il faut changer de paradigme en créant un espace de dialogue entre l'association et les parties prenantes autour de la valeur créée (Atémis).

Les études menées mettent en évidence quelques pistes de réflexion pour que les Ajep s'appuient sur leurs spécificités pour faire évoluer leur modèle en accord avec leurs valeurs :



Renforcer l'entraide, le partage des pouvoirs et des savoirs en interne et avec les partenaires.

Cela constitue une source de richesse pour l'association, tout en offrant aux bénévoles et salariés les conditions et opportunités d'un épanouissement et d'une construction identitaire.



Refonder les liens avec les pouvoirs publics.

Les Ajep ont acquis une expertise spécifique pour co-construire des politiques publiques efficaces avec les pouvoirs publics et avec les personnes concernées. Elle doit être reconnue afin que les critères d'évaluation puissent valoriser les processus d'engagement, l'évolution des parcours de vie, le plaisir de travailler et de s'engager ensemble.



Faire reconnaître les ressources sociétales créées.

Dans un modèle socio-économique classique qui financiarise les échanges, invisibilise le travail réel, il nous faut mettre en relief ce que les Ajep produisent : les ressources créées, les coûts sociétaux évités.

Dans cette logique, il faut contribuer à maintenir l'éducation, et donc l'éducation populaire, hors du système de marchandisation. Une mobilisation collective est nécessaire pour faire reconnaître l'utilité sociale des Ajep, et ce en référence et en alternative au système économique actuel.



En savoir plus

Rendez-vous sur www.fonjep.org, rubrique « Modèles socio-économiques ».



BUDGET

Karine Morlet, cheffe comptable — kmorlet@fonjep.org
(Le cabinet In Extenso intervient en appui du service comptabilité)

Subventions utilisées en 2020



57 588 611 €

Les subventions des ministères ont augmentées de 13,32 % principalement liées à deux nouvelles subventions :

- Une destinée aux associations liée à l'expérimentation sur l'accompagnement local de la vie associative (dite AVAL) dont l'avenant a été signé en novembre.
- L'autre concernant le Fonds d'aide d'urgence pour les organisateurs de colonies de vacances et séjours découverts dont la convention a été signée en décembre.

La subvention DJEPVA/JEP augmente de 13,93 % avec la création de nouveaux postes.

Celles du ministère de la Culture et de l'AFD augmentent respectivement de 12,87 % et 15,98 %.

L'utilisation de la subvention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères baisse légèrement de 2,24 % compte tenu du contexte exceptionnel limitant l'envoi des volontaires à l'étranger, et ce malgré le nouvel appel à projets ISI.

Actions projet associatif du Fonjep



168 328 €

Ce chiffre est en nette diminution du fait de l'inscription de certaines dépenses au bilan du Fonjep :

- Refonte du système informatique du Fonjep.
- Prêts Fonjep pour les PTCA.

Financement provenant des collectivités territoriales



10 320 948 €

Les cofinancements sont en baisse. Des contrats de cofinancement liant le Fonjep, les associations et les collectivités locales ont été dénoncés, et en contrepartie, peu de nouveaux contrats ont été signés.

Charges de fonctionnement (hors actions projet associatif)



1 272 349 €

En 2020, les charges de fonctionnement augmentent en lien avec :

- les dépenses de l'AFD ;
- le recrutement au sein du service Solidarité internationale ;
- les produits financiers.



Impacts de la crise sanitaire Comptabilité générale

Compte tenu des restrictions de déplacement et des précautions sanitaires en vigueur, toutes les réunions du Fonjep se sont faites en visioconférence durant cette période. Ainsi certaines lignes budgétaires n'ont pu être consommées : les comités régionaux, les frais de missions, de conseils d'administration et d'assemblée générale.

SUBVENTIONS ALLOUÉES AU FONJEP

69 350 235 €

PRODUITS

SUBVENTIONS À REDISTRIBUER

67 909 559 €

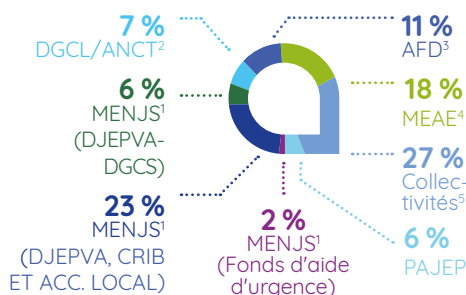
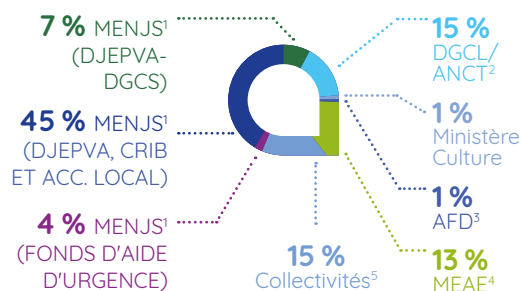
SUBVENTIONS POUR LE FONJEP

1 317 558 €



AUTRES RESSOURCES

123 118 €



CHARGES

SUBVENTIONS « SOLIDARITÉ INTERNATIONALE »

8 538 214 €

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

- Projets jeunes (JSI / VVV-SI / ISI)
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)



FONDS D'AIDE D'URGENCE

2 442 000 €



SUBVENTIONS « POSTES FONJEP »

56 929 345 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (RÉALISÉ)

1 440 676 €



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DJEPVA et CRIB et Acc. local)	30 608 787 €
Collectivités (toutes collectivités confondues)	10 320 948 €
Direction générale des collectivités locales (programme 147)	10 429 292 €
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DJEPVA-DGCS)	4 742 568 €
Ministère de la Culture	411 750 €
Agence française de développement	416 000 €

1- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

2- Direction générale des collectivités locales (programme 147)

3- Agence française de développement (hors autres missions AFD)

4- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

5- Toutes collectivités confondues



© South_agency

→ POSTES FONJEP

Frédéric Harstrich
délégué général adjoint
— fhartsrich@fonjep.org

Patricia Tastayre
assistante
de délégation générale
— ptastayre@fonjep.org

Patricia Lecardez
assistante de gestion
— plecardez@fonjep.org

Mounira Kongbo
assistante de gestion
— makongbo@fonjep.org

Les « postes Fonjep » sont des aides versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ce dispositif permet de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. Il vient essentiellement en appui des projets associatifs liés aux loisirs éducatifs des jeunes, à l'action sociale, à la culture, aux actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en milieu rural, à l'engagement associatif, etc.

Le Fonjep assure le versement de ces aides pour le compte de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) / Direction générale des collectivités locales (DGCL), du ministère de la Culture, et de l'Agence française de développement (AFD) déléguée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).



6 615
postes Fonjep
en activité

151,5
postes
cofinancés par
les collectivités
territoriales

46,5
pris en charges
à 100 % par ces
dernières



4 471
associations
ont bénéficié
d'au moins
un poste Fonjep

467
nouvelles
associations

83 %
état



17 %
collectivités

59 266 424 €
de subventions



© Vadym Pastukh

MESURES SPÉCIALES COVID-19

Afin d'aider les associations Jep à faire face à la crise sanitaire, des adaptations ont été mises en place :

- Pendant la période de confinement et jusqu'à la reprise des activités, les aides relatives aux postes Fonjep qui font partie des effectifs de l'association ont été maintenues, même si les salariés concernés sont en chômage partiel.
- Pour soulager la trésorerie des associations, les aides relatives au deuxième trimestre ont été versées dès mars 2020, en même temps que les aides du premier trimestre.

Le service est resté fortement mobilisé afin de permettre d'enregistrer le plus rapidement possible le retour des données modifiées par les services de l'État et les associations permettant l'exécution du versement par avance du 1^{er} semestre 2020 de la participation de l'État.

ÉTUDE SUR L'IMPACT DES POSTES FONJEP EN ÎLE-DE-FRANCE

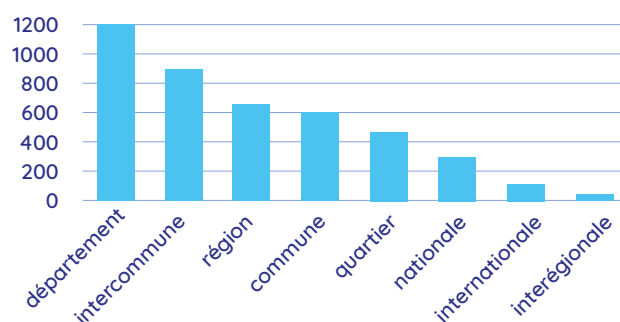
Une étude a été commandée par le Comité régional Île-de-France du Fonjep sur les postes financés dans cette région. Réalisée de janvier à avril 2020 par la coopérative Interlignes, cette étude a donné à voir le champ et le volume d'intervention des bénéficiaires des postes Fonjep en Île-de-France et illustre les projets associatifs menés dans ce territoire.

Cette étude est disponible en ligne via ce [lien cliquable](#).

PROFIL DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP

3240	associations locales
255	associations nationales
493	têtes de réseau départementales
81	têtes de réseau nationales
39	têtes de réseau nationales de têtes de réseau
288	têtes de réseau régionales ou interrégionales
75	non renseignés

Leurs périmètres d'intervention



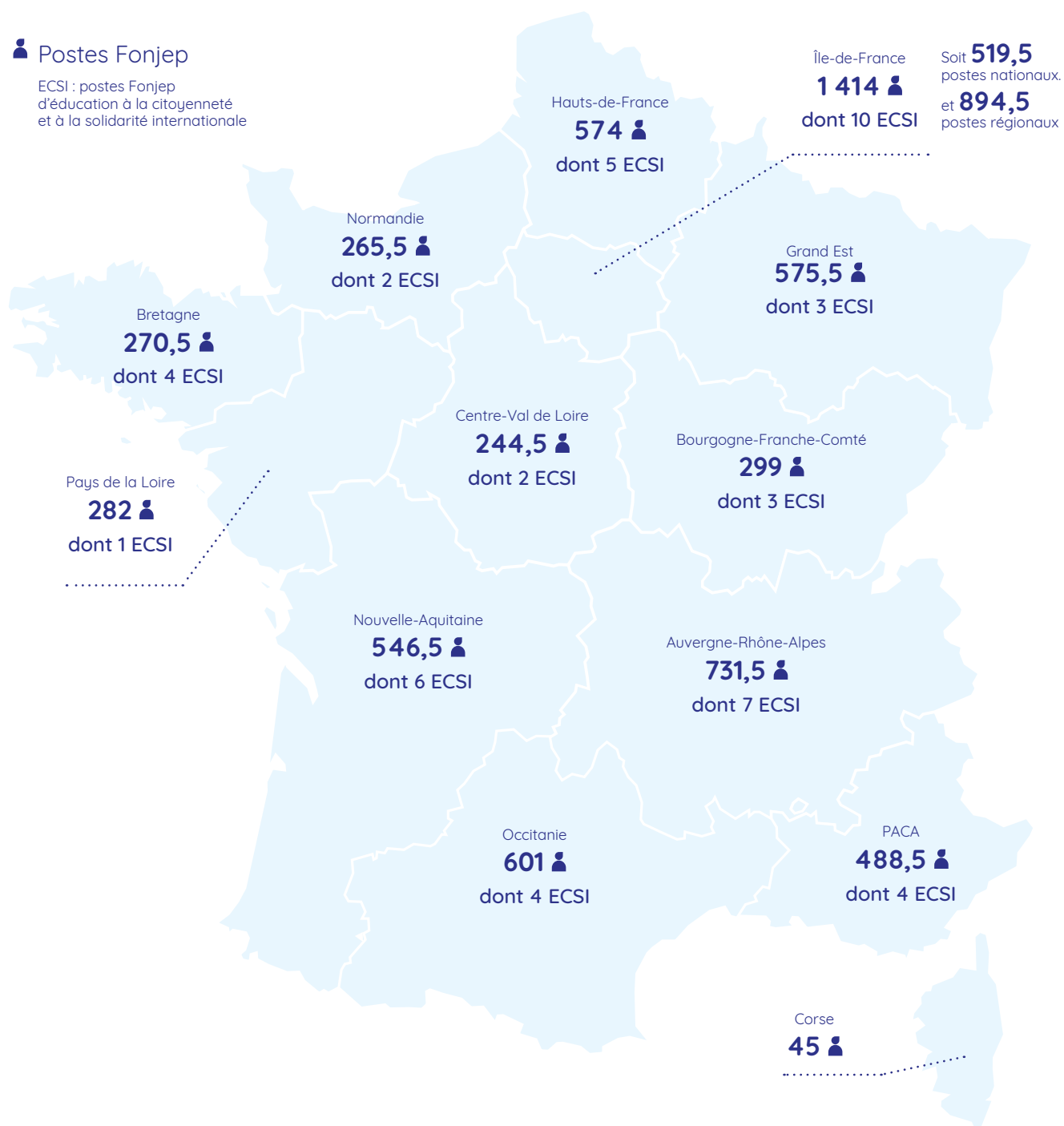
REFONTE DU LOGICIEL MÉTIER

En 2020, la refonte du logiciel des postes Fonjep est en partie réalisée et sera en test sur l'année 2021. Pièce essentielle au bon fonctionnement du Fonjep, elle s'inscrit dans un projet plus global de modernisation du système d'information existant, en plein accord avec le RGPD.

CARTE DES POSTES FONJEP PAR RÉGION

Postes Fonjep

ECSI : postes Fonjep
d'éducation à la citoyenneté
et à la solidarité internationale



Soit **519,5**
postes nationaux.
et **894,5**
postes régionaux

OUTRE-MER



En savoir plus

www.fonjep.org, rubrique « Postes Fonjep »



→ SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Projet interculturel
et chantier agricole
au Maroc.

Évelyne Ladet
responsable du pôle
solidarité internationale
— eladet@fonjep.org

Claire Beauquier
chargée de mission
solidarité internationale
— cbeauquier@fonjep.org

Lucile Dutel
chargée de mission
solidarité internationale
depuis novembre 2019
— ldutel@fonjep.org

Julie Revol
chargée de mission
solidarité internationale
à partir de janvier 2021
— jrevol@fonjep.org

En lien avec ses partenaires, le Fonjep assure la gestion financière et opérationnelle, ainsi que la promotion de plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) visant à favoriser les engagements volontaires et solidaires à l'international autour d'échanges interculturels collectifs, solidaires et durables.

VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI)

Qu'est-ce que c'est ?

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) permet aux 29 associations agréées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) de mobiliser des volontaires, sans critère d'âge ni de nationalité, sur des missions d'intérêt général d'un an minimum à l'étranger, dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire, tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'une prise en charge de leur couverture sociale.

Impact de la crise sanitaire

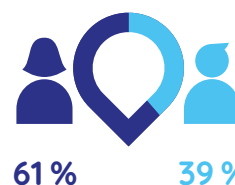
En 2020, les départs en mission n'ont pas été possibles durant 5 mois de l'année (de mars à août). Dans ce contexte, le MEAE a mis en place des mesures exceptionnelles afin de soutenir l'activité des associations du VSI et de faciliter le maintien en mission ou le retour des volontaires. Depuis le mois de septembre 2020, une reprise des départs est effective sur un nombre de pays défini par le ministère.



1 380¹
volontaires étaient
en mission.

▼
410²
débutaient
leur mission
dans l'année.

PROFIL DES VOLONTAIRES



89
pays
d'intervention.

PRINCIPAUX LIEUX DE MISSION



Cambodge



Madagascar



Philippines

1. -23 % par rapport à 2019.

2. -75 % par rapport à 2019.

PROJETS DE JEUNES (JSI ET VVVS)

Qu'est-ce que c'est ?

Les programmes Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances / solidarité internationale (VVVSI) permettent à des groupes de jeunes Français et étrangers, accompagnés par une association française ou locale, de participer à des rencontres interculturelles autour d'une action de solidarité internationale en France ou à l'étranger.

La crise sanitaire de la COVID-19 a conduit dès mars 2020 à une **fermeture progressive** des dispositifs JSI-VVVSI.

S'adapter en période de crise sanitaire

Une enquête a été lancée dès mai 2020 afin d'appréhender les conséquences de la crise sanitaire sur les dispositifs et ses acteurs. Elle a permis au Pôle Solidarité internationale d'adapter l'accompagnement de ses partenaires et la gestion quotidienne de ses dispositifs.

Les programmes JSI et VVVSI ont été fortement impactés en 2020 :

- 166 projets ont été déposés en 2020 (193 en 2019). Parmi eux, 76 projets ont été acceptés en comité, conséquence d'un nombre important d'annulations précipitées
- Le Fonjep, en accord avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a procédé dès septembre à la fermeture temporaire des dispositifs jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Sur l'ensemble des projets acceptés, 22 ont été annulés et 54 sont reportés en 2021. 319 jeunes souhaitent pouvoir effectuer leur projet en 2021.

POSTES FONJEP D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)

Qu'est-ce que c'est ?

Prévu pour soutenir 45 postes au début du triennal 2018-2020, ce chiffre a été revu à la hausse au cours de l'année 2019 puis de nouveau en 2020. Ainsi, 2020 a démarré avec la titularisation de 6 postes supplémentaires. Le suivi du collectif des titulaires des postes a été renforcé, avec l'appui d'un prestataire chargé de l'animation.

Renforcer les échanges de pratiques

Pour renforcer la capitalisation des expériences et créer une dynamique de réseau, une **plateforme numérique collaborative** a été lancée en janvier 2020. Au fil des mois, cet outil est devenu un lieu d'échanges et d'inspiration, et un moyen d'enrichir ses connaissances.

De plus, la troisième et dernière **rencontre annuelle** des postes Fonjep-ECSI du triennal 2018-2020 s'est déroulée



105*

jeunes ont bénéficié de la subvention du JSI ou du VVV/SI avant l'apparition de la crise.



25 %

75 %



13

projets ont été financés dont 7 JSI et 6 VVV/SI.



Dans

9

pays éligibles à l'aide publique au développement. L'accueil en France n'a pu être possible.

* - 90,6 % par rapport à 2019.

du 10 au 12 février 2020 sous le signe de l'interconnaissance, du partage d'expérience, de la mutualisation des outils et pratiques et de la formation de stratégies d'alliance en vue de répondre aux défis de l'ECSI de demain.

S'adapter face à la crise sanitaire

Globalement, les associations bénéficiaires du dispositif Fonjep-ECSI ont été particulièrement impactées lors du premier confinement durant lequel les activités habituellement menées par les titulaires des postes n'ont pu être menées normalement.

Toutefois, les associations se sont adaptées aux restrictions sanitaires et ont pu maintenir leurs activités pédagogiques après le premier confinement, à l'exception notable des événements et des projets impliquant des voyages. La dynamique de l'animation du collectif a quant à elle pu perdurer malgré la crise grâce aux outils numériques et l'utilisation de la plateforme collaborative.

Lancement du nouveau triennal 2021-2023

Un appel à candidatures a été lancé en décembre 2020 pour identifier les nouvelles associations qui seront titularisées pour le triennal 2021-2023. Les conditions d'éligibilité ont été partiellement modifiées et le dispositif s'est vu de nouveau renforcé avec la titularisation de 61 postes prévus dans autant de structures et une augmentation de l'enveloppe dédiée au cofinancement (8500€/an pendant 3 ans).

INITIATIVE POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ISI)

Dans le contexte de crise sanitaire, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en partenariat avec le Fonjep, a lancé l'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI).

Malgré la fermeture physique des frontières, ce dispositif a permis de continuer à soutenir l'échange interculturel et l'engagement des jeunes dans des projets communs de solidarité internationale expérimentant de nouvelles manières d'agir, en France ou en visioconférence avec les pays partenaires à l'étranger. Selon deux axes :

- mobiliser les jeunes sur des projets croisant échange interculturel et solidarité internationale ;
- sensibiliser des jeunes éloignés de ces questions.

Dans le contexte de 2020, l'initiative a conduit à un renouvellement des pratiques :

- La visioconférence s'est imposée comme un outil indispensable pour communiquer à l'occasion de webinaires, puis réaliser les comités régionaux de sélection (une quarantaine de réunions en visioconférence) ;
- L'expérimentation d'un nouveau modèle de gouvernance en s'appuyant sur des sélections décentralisées. Le Fonjep a sollicité l'appui et la collaboration de ses partenaires associatifs et institutionnels en région, parmi lesquels les coordonnateurs et instructeurs régionaux ont permis la mise en œuvre de comités régionaux de sélection.

Fort de cette première expérience, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec le Fonjep, reconduit cet appel à initiatives pour l'année 2021.



176

sur 295
dossiers
déposés



399 975 €

de subvention

2 300 €

de subvention par projet
en moyenne.

(Voir la répartition détaillée
en page suivante)

3 457

jeunes concernés

En savoir plus

www.fonjep.org, rubrique
« Solidarité internationale »



Projet ISI de découverte
culturelle à travers un voyage
autour des 5 continents.



Projet des jeunes
d'Aubervilliers à Madagascar.

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION ISI

RÉGION	Coordonnateur du jury	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers acceptés	Montant alloué	Nombre de jeunes concernés
Grand-Est	DRJSCS - Grand Est	14	12	28 300 €	430
Bourgogne Franche Comté	BFC-International	6	4	7 536 €	253
Guadeloupe	Karib Horizon	1	1	3 000 €	13
Mayotte	Drjscs Mayotte	15	9	20 092 €	76
Normandie	DRJSCS-Normandie Citim	10	6	15 054 €	42
Centre-Val de Loire	DRJSCS Centre-Val de Loire	6	6	11 940 €	227
Bretagne	CEMEA Bretagne	13	8	19 100 €	162
Nouvelle-Aquitaine	So Cooperation	25	16	35 902 €	170
Auvergne-Rhône-Alpes	Resacoop	36	25	49 382 €	318
La Réunion	DJSCS	2	2	6 000 €	40
Pays de la Loire	DRJSCS Pays-de-la-Loire	9	7	14 437 €	101
Hauts-de-France	Lianes Cooperation	30	20	44 858 €	264
Ile-de-France	Solidarité Laïque Léo Lagrange	65	26	62 589 €	698
Martinique	DJSCS Martinique				
Guyane	DJSCS Guyane	2	2	6 000 €	200
Corse	Ligue de l'enseignement				
Occitanie	Occitanie Coopération	36	19		325
PACA	Territoires Solidaires	25	13	32 300 €	138
Total		295	176	399 975 €	3 457



LE PAJEP

Journée d'étude
sur l'histoire des
mouvements de
jeunesse de l'Action
catholique.

Jonathan Landau
chargé de mission
— contact@pajep.fr

En 2020, le Pajep (Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation Populaire) a poursuivi ses missions visant à sauvegarder, identifier et faire connaître les archives privées du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Pour l'ensemble des partenaires qui forment ce pôle, la situation sanitaire a eu de réelles conséquences : des activités ont été sacrifiées ; certaines ont été renouvelées tandis que d'autres, structurelles, ont été développées.

MAINTENIR LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Après la transition du mois de mars, l'année a été guidée par un recours accru aux logiciels de visioconférence pour maintenir le contact avec l'ensemble des partenaires (archivistes, chercheurs, déposants, associations, administrations), dont la mobilisation ne s'est pas démentie. C'est tout particulièrement le cas de l'ADAJEP (Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire), espace d'engagement bénévole

des représentants des grands mouvements et réseaux d'éducation populaire ayant déposé leurs archives et vecteur d'articulation indispensable entre les professionnels des archives et le monde associatif, qui prend ainsi toute sa part dans les actions du Pôle.

En ce sens, l'année 2020 a été vecteur d'accélération de la dynamique de rédaction et de diffusion des fiches « Mémojep », outils pour la gestion des archives conçus pour les associations dans le cadre du projet « L'histoire se construit aujourd'hui! ».

18

notices créées ou enrichies dans le Guide des sources des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

6

états des sources thématiques.

1

catalogue des publications.

2

nouvelles études publiées sur le site « L'Histoire par l'image ».

29

films d'archives relayés sur la plateforme « Culture chez nous ».

1

exposition virtuelle en ligne « Éducation populaire. XIX^e - XX^e siècles ».

3

nouvelles fiches Mémojep¹.

POURSUIVRE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Le Pajep a maintenu ses manifestations et rencontres autour des archives et de l'histoire des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. La mise en place de solutions innovantes pour concilier présentiel et distanciel a constitué un enjeu capital.

Les principaux rendez-vous en 2020.



DÉVELOPPER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET DES SOURCES

Le Pajep a poursuivi ses objectifs de mise à disposition auprès du plus grand nombre des richesses de ses fonds et, plus généralement, des archives issues du monde associatif réparties sur l'ensemble du territoire, sans oublier la diffusion auprès des associations des connaissances liées à la gestion des archives.

LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Avec la crise sanitaire, ont été stoppés le processus de recrutement d'un archiviste contractuel, les récolements d'archives menés par des militants ainsi que certaines opérations de classement et de collecte. Une journée de rencontre consacrée à un fonds d'archives inédit a également dû être annulée. Enfin, un projet de déploiement de journées de sensibilisation dans les territoires n'a pu être mené à bien.

(fiches Mémojep : <http://archives.valdemarne.fr/r/124/outils>)

Les périodes de confinement ont à l'inverse été l'occasion pour le Pajep de mener des réflexions structurales sur ses missions :

- la définition d'une stratégie de collecte, de communication et de relation avec les associations nationales, dont le webinaire du 19 novembre a constitué le point d'orgue ;
- les bilans autour des fonds conservés ;
- une réflexion sur des projets scientifiques de long terme et transversaux ;
- une veille sur les difficultés rencontrées par le monde associatif en cette période ;
- une étude de la nature et de la fréquence des consultations d'archives ;
- une réflexion sur la capitalisation des témoignages oraux du Pajep et la relance de cette activité en période de restriction.

En savoir plus

www.fonjep.org, rubrique « Pajep - Archives »

→ LE FONJEP EN RÉGION

Depuis 2017, 16 assemblées générales ont permis de désigner les délégués régionaux qui ont ensuite été élus par le Conseil d'administration du Fonjep.

L'action de ces comités régionaux et des délégués régionaux est précisée dans une feuille de route cadre et dans l'instruction interministérielle du 19 décembre 2017¹.

Les comités régionaux n'ont pas de personnalité juridique propre, et sont partie intégrante du Fonjep. Leur composition est le reflet régional du Conseil d'administration national du Fonjep : un comité regroupe au niveau régional des représentants des services de l'État et des collectivités territoriales, et des représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep.

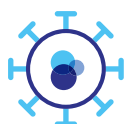
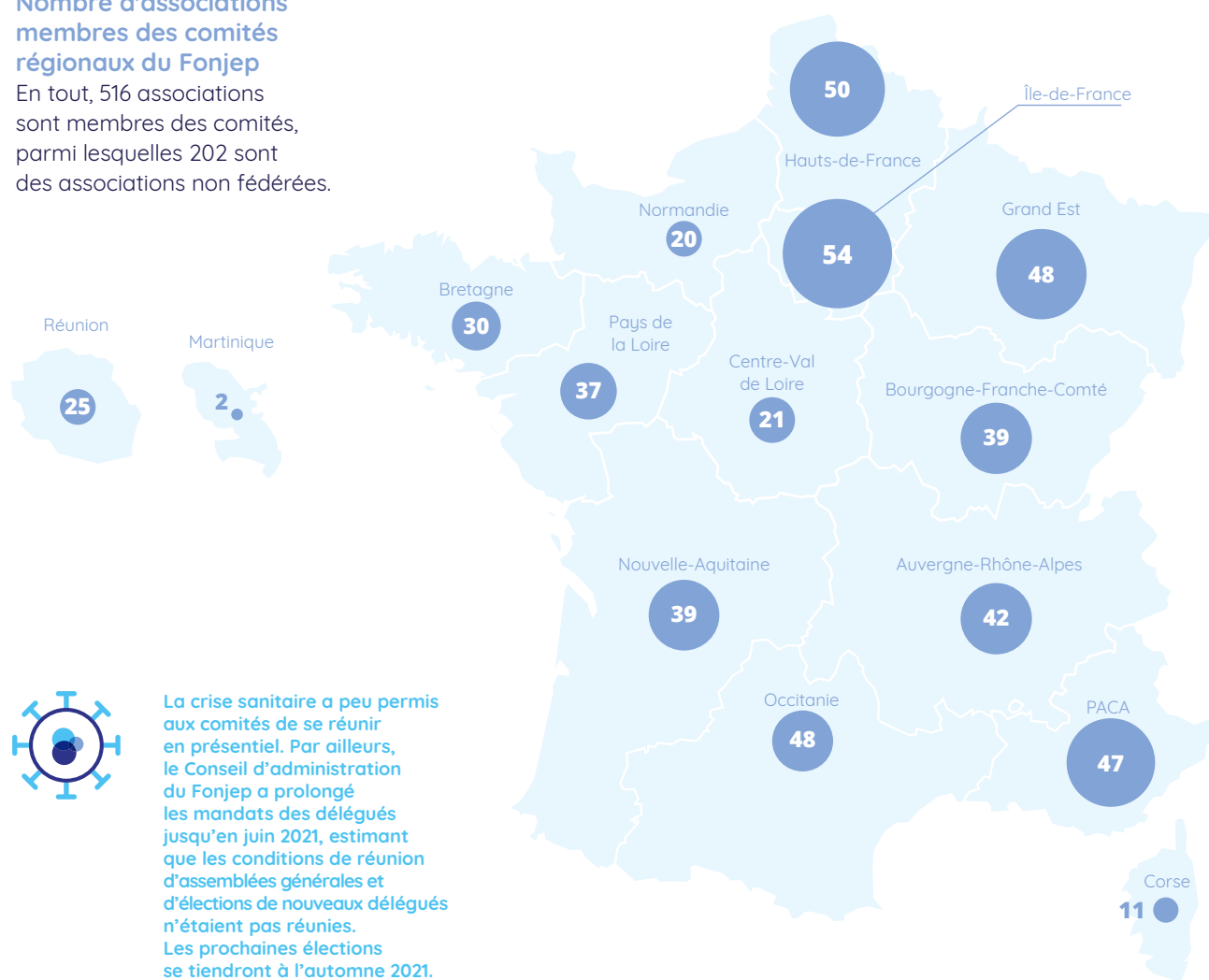
Les comités sont les lieux privilégiés de la mise en œuvre de la charte d'engagements réciproques renouvelée en 2014 par l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales et de la charte de cogestion du Fonjep qui en découle. En leur sein, l'État et les associations s'engagent à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de

connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

Depuis leur création, les comités régionaux ont été le lieu d'élaboration partagée de savoirs et de débats autour de leurs problématiques régionales.

Nombre d'associations membres des comités régionaux du Fonjep

En tout, 516 associations sont membres des comités, parmi lesquelles 202 sont des associations non fédérées.



La crise sanitaire a peu permis aux comités de se réunir en présentiel. Par ailleurs, le Conseil d'administration du Fonjep a prolongé les mandats des délégués jusqu'en juin 2021, estimant que les conditions de réunion d'assemblées générales et d'élections de nouveaux délégués n'étaient pas réunies. Les prochaines élections se tiendront à l'automne 2021.

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017 relative au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.



LA COMMISSION TERRITOIRES

L'année a été consacrée à un travail de la **commission territoires** qui a fait travailler les délégués régionaux durant cinq séances à distance :

- Le 23 avril 2020, la séance a été exclusivement consacrée à la situation sanitaire de chaque territoire et des besoins recensés. Elle a aussi permis de repenser le tour des régions qui devait initialement permettre des rencontres physiques sur les 16 territoires afin de présenter les travaux sur les modèles socio-économiques.
- Le 22 juin 2020, la commission a bâti le plan des webinaires afin de permettre à chaque délégué d'aborder : la sensibilisation aux modèles socio-économiques, le partage des enseignements et expériences, et comment agir sur son territoire.
- **Deux webinaires** ont ainsi été proposés le 28 août et le 15 septembre à tous les délégués régionaux et correspondants Fonjep des drjscs. Voir le détail ci-après. Parmi les délégués régionaux et représentants de l'État présents, tous les territoires étaient représentés.
- La séance du 2 novembre a permis de créer les conditions de la mise en œuvre de webinaires MSE. Pendant cette séance, trois régions se sont portées candidates pour animer les premiers au premier semestre 2021 et permettre ainsi un premier galop d'essai pour les 13 autres régions : la Normandie, la Corse et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

En savoir plus
www.fonjep.org, rubrique « En région »

ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION DES TRAVAUX SUR LES MSE EN RÉGION

L'enjeu de la suite des travaux est la coconstruction des conditions de l'appropriation et de la diffusion territoriale des résultats des expérimentations menées dans le cadre des travaux sur des modèles socio-économiques (MSE) des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Avant la pandémie :

- Des **journées modulaires d'animation** dans chaque région autour du sujet des modèles socio-économiques dont la construction dépend des enjeux et des souhaits de chaque territoire.
- Un **accompagnement propose pour la construction des ordres du jour**.
- Des **modules d'animation proposés** aux régions, construites sur les thématiques prioritaires identifiées par les régions.

Après la pandémie :

- Un **module de mise en débat** des notions MSE abordées.
- Des modalités à **adapter aux contextes territoriaux**.
- Un module pour amorcer l'action régionale : « **Agir sur son territoire** ».
- Trois territoires choisis pour expérimenter : la Normandie, la Corse et Auvergne-Rhône-Alpes.



L'ÉQUIPE

Déléguee générale
Nouria DUTHOIT-MESSAOUDI

Délégué général adjoint, responsable
du service gestion, correspondant informatique
Frédéric HARSTRICH

Assistante de la délégation générale
Patricia TASTAYRE

Responsable du pôle
de solidarité internationale
Évelyne LADET

Chargée de solidarité internationale
Lucile DUTEL

Chargée de solidarité internationale
Claire BEAUQUIER

Chargée de mission solidarité internationale
Julie REVOL

Archiviste responsable de la mission Pajep
Jonathan LANDAU

Assistante de gestion administrative
Patricia LECARDEZ

Assistante de gestion
Mounira KONGBO

Cheffe comptable
Karine MORLET



LE FONJEP : UN LEVIER POUR LES PROJETS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier du développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment plus de 6 615 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents formés au sein d'associations.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.